

Fiche technique du Conseil départemental des jeunes 2026-2028

1. Le Conseil départemental des jeunes de la Gironde, principes

Le Conseil départemental des jeunes de la Gironde (CDJ) est une assemblée citoyenne constituée des collégiennes et collégiens scolarisés en classe de 5^e et de 4^e dans les collèges, publics, privés et Maisons familiales et rurales (MFR) du Département de la Gironde.

Les élus jeunes du CDJ sont élus, sur la base du volontariat, en binôme paritaire par leurs camarades collégiennes et collégiens, de tous les niveaux.

NOUVEAUTÉ 2026-2028 : La durée du mandat est de 18 mois et s'organise sur deux années scolaires (2026-2027 et 2027-2028). Le Conseil départemental des jeunes de la Gironde repose exclusivement sur le volontariat et l'engagement citoyen des élus jeunes.

Les opérations électorales constituent un apprentissage démocratique pour les collégiens et le principe électif est le socle fondamental de la légitimité des représentants des collèges.

La campagne électorale peut s'organiser en utilisant, entre autres, les supports d'information et de communication fournis.

2. La campagne électorale, mode d'emploi

Les candidats aux élections

- Seuls les élèves en classe de 5^e et de 4^e peuvent se présenter aux élections.
- Les élèves en classe de 6^e ou 3^e (au moment des élections) ne peuvent s'inscrire au CDJ.
- Pendant la campagne électorale, chaque binôme candidat informe le référent du CDJ de sa candidature.
- Les binômes doivent être paritaires (un garçon et une fille).
- Si plusieurs élèves se présentent sans binôme, alors l'élève-fille et l'élève-garçon arrivés en tête des élections sont élus.

Accompagnement de la communauté éducative

- Un courrier d'information et de présentation signé par Isabelle DEXPERT, Présidente du CDJ et François-Xavier PESTEL, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde, est transmis à tous les établissements éligibles au dispositif (Collèges publics, privés et MFR) avec les documents de campagne (affiches, petit guide et documents d'inscription à compléter par les parents).
- Le chef d'établissement désigne un adulte-référent dans le collège, qui sera l'interlocuteur principal du Département tout au long de la mandature.
- À l'issue de l'élection, chaque adulte référent du CDJ dans les collèges **doit faire parvenir l'inscription en ligne des deux élus jeunes au Département (lien disponible sur gironde.fr/cdj)**. Il est impératif **d'y joindre le dossier d'inscription** (autorisation parentale et droit à l'image) complété et signé. En l'absence de ces documents, l'inscription du jeune ne sera pas prise en compte.

La campagne électorale débute dès réception du dossier de campagne.

Les élections et les inscriptions (y compris transmission du dossier d'inscription) **doivent être effectuées au plus tard le 18 OCTOBRE 2026.**

ATTENTION : l'inscription doit être réalisée par l'adulte-référent du collège.

Le lien d'inscription en ligne est accessible dès réception du dossier de campagne sur le [site gironde.fr/cdj](http://site.gironde.fr/cdj).

NOUVEAUTÉ 2026-2028 : Une visio-conférence d'information à l'attention des référents dans les collèges est prévue le jeudi 17 septembre de 14h00 à 15h00.

3. Modalités d'organisation de la mandature

Chaque élu jeune est réparti dans une commission « territorialisée », en fonction de la localisation géographique de son établissement scolaire et selon le découpage des « Pôles territoriaux de citoyenneté » du département de la Gironde.

Pour cette mandature 2026-2028, 9 séances sont prévues :

- 3 séances plénières ;
- 6 séances de travail.

Les séances sont réparties entre l'année scolaire 2026-2027 et 2027-2028 et espacées d'approximativement deux mois. Elles auront lieu **les mercredis de 9h à 16h**.

Le calendrier de la mandature est joint au présent dossier de campagne et doit être communiqué aux parents. Une actualisation, permettant de confirmer les dates des séances prévues sur l'année scolaire 2027-2028, sera adressée aux familles et au collège à la fin de l'année scolaire 2026-2027. Ce calendrier est également consultable sur le site internet **gironde.fr/cdj** et l'espace Mascaret des collèges.

Pour chaque séance, une invitation officielle est transmise aux jeunes élus, envoyée à l'adresse mail des parents. Le collège est également destinataire de cette invitation.

Le « Parcours citoyen »

Le département de la Gironde accompagne ses élus jeunes dans la construction d'un « Parcours citoyen ». Organisé autour de la découverte des compétences du Département, du rôle de l'élu, du fonctionnement des institutions nationales et locales françaises et d'une thématique choisie par les élus jeunes eux-mêmes, le « Parcours citoyen » est spécifique à chaque commission territorialisée.

Les thématiques proposées aux élus jeunes pour cette mandature seront dévoilées au moment de la plénière d'ouverture et donneront lieu à des échanges entre les jeunes pour leur permettre de choisir la thématique qui, démocratiquement et collectivement, leur convient.

NOUVEAUTÉ 2025 RECONDUITE EN 2026-2028 : Il n'est pas attendu de production de la part des élus jeunes, mais ils pourront, s'ils le souhaitent, travailler collectivement pour faire émerger une réponse à une problématique identifiée au travers d'un projet physique, d'une lettre ouverte ou de résolutions transmises aux élus, conseillers départementaux.

Modalités d'organisation des plénières

Les plénières sont des séances au cours desquelles l'ensemble des élus jeunes du CDJ sont conviés dans les locaux du Département, à Bordeaux. Ces séances sont des moments de partage entre commissions, de rencontre des autres élus jeunes et d'apprentissage de la citoyenneté, en lien avec les compétences et les partenaires du département de la Gironde.

Une convocation à ces séances est adressée aux familles et au collège, au moins 10 jours avant la date prévue.

Pour ces séances plénières, le transport est assuré :

- Pour les élus jeunes scolarisés **dans la Métropole** et ne disposant pas d'un abonnement au réseau TBM, **le département de la Gironde prend en charge la dotation d'un titre de transport TBM**, adressé par courrier en amont de la plénière d'ouverture.
 - Ce titre de transport, ainsi qu'un justificatif (carnet de correspondance ou carte d'identité) sera à utiliser pour chaque séance.
- Pour les élus jeunes scolarisés **hors de la Métropole**, **le département de la Gironde prend en charge – via un prestataire agréé – le transport en taxi** avec départ le matin depuis le domicile familial (ou l'établissement scolaire) et un retour le soir au domicile (ou à l'établissement scolaire).
 - Les familles seront contactées en amont de chaque plénière par le transporteur afin de fixer les horaires et détails du trajet.
 - Les circuits de ramassage des élus jeunes sont organisés géographiquement.

Le repas du midi est fourni par le Département.

Modalités d'organisation des séances de travail

Les séances de travail sont organisées sur les territoires, selon le découpage des Pôles territoriaux de citoyenneté (PTC) du département de la Gironde. Lors de ces séances, les jeunes élus se réunissent, en groupe réduit, pour échanger ou travailler sur un sujet en lien avec les compétences du Département, avec une thématique définie collectivement par les élus jeunes ou en lien avec une actualité du territoire.

Les lieux de rendez-vous, définis par le Département, peuvent être différents à chaque séance et sont communiqués sur la convocation transmise aux familles et au collège au moins 10 jours avant la date prévue.

Les objectifs de ces séances territorialisées sont :

- Apprendre à travailler en collectif ;
- Découvrir le territoire et ses acteurs ;
- Participer au Parcours citoyen en lien avec la thématique choisie ;
- Découvrir le métier d'élu local aux côtés des conseillers départementaux et municipaux.

Sur ces sessions de travail, les parents seront sollicités afin d'assurer le transport des jeunes élus jusqu'au lieu de rendez-vous.

Les jeunes devront également prévoir d'emmener leur pique-nique ainsi qu'une collation.

NOUVEAUTÉ 2026-2028 : Il est proposé aux familles, au moment de l'inscription, d'autoriser la communication de leur numéro de téléphone et/ou adresse mail afin de faciliter les possibilités de co-voiturage au sein d'une même commission.

Nous vous invitons également à favoriser cette possibilité entre les familles du binôme élu de votre collège, particulièrement s'ils ne se côtoient pas habituellement.

4. Valorisation de l'engagement des élus jeunes

Les élus jeunes sont les représentants de leurs camarades collégiennes et collégiens scolarisés dans les établissements publics, privés et MFR de Gironde.

À ce titre, le Département valorise leur engagement au travers de la publication de comptes rendus de chaque séance et de publications sur les réseaux sociaux et le site institutionnel (gironde.fr/cdj).

NOUVEAUTÉ 2025 RECONDUITE EN 2026-2028 :
À la fin de la mandature, un certificat d'engagement sera remis aux élus jeunes ayant participé avec assiduité, rigueur et curiosité aux séances proposées.

Nous vous invitons également à valoriser les élus jeunes de votre établissement en leur mettant à disposition un espace (numérique ou d'affichage dans le collège par exemple) leur permettant de tenir leurs camarades informés du déroulé de chaque séance.

Il est également rappelé que dans le cadre de leur mandat, les jeunes élus au Conseil départemental des jeunes peuvent être invités à siéger au sein du Conseil d'administration de leur établissement.

5. Dispositions diverses

La présence des jeunes élus sur l'ensemble des séances est obligatoire.

En cas d'absence planifiée et afin de faciliter l'organisation des différents temps, il est demandé aux parents et/ou au collège de transmettre sous les meilleurs délais les informations qui y sont relatives.

En cas d'absence non prévue, le département de la Gironde en informera expressément le référent du CDJ de l'établissement ainsi que les parents, par mail.

NOUVEAUTÉ 2026-2028 : En cas d'absences injustifiées à plus de trois séances de la mandature, plénières ou de travail, le Département se réserve le droit de révoquer le mandat de l'élu jeune.

Tout comportement inapproprié, à l'égard des autres élus jeunes, des adultes-encadrants ou des intervenants, fera l'objet d'une communication aux familles ainsi qu'à l'établissement scolaire.

Contacts

Département de la Gironde
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Usages et Partenariats
Léa RODRIGUES
cd-jeunes@gironde.fr
06 14 09 12 69

Académie de Bordeaux
Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
DIVEL 2 – Bureau des actions éducatives
Flavie MORARD-LOGEIS
dsden33-divel2@ac-bordeaux.fr
05 56 56 36 32